

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D017

Fourniture et installation de modules de fitness sur l'espace de loisirs

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la proposition en date du 23 mai 2023 de la SAS Site Equip,

Vu l'inscription budgétaire au budget de la Commune de l'exercice 2023,

Vu la nécessité de développer l'attractivité de l'espace de loisirs du lac des Varennes,

Considérant la nécessité de compléter les modules de fitness installés sur l'aire de jeux de l'espace de loisirs,

DECIDE

Article 1 : La SAS SITE EQUIP, dont le siège social est situé à Saint-Souplets -77165- 13, route de Marcilly, est retenue pour la fourniture et la pose de deux modules de fitness qui seront installés sur l'espace de loisirs.

Article 2 : Le montant total de la dépense est de 4 570.00 € hors taxes (5 264.00 € TTC) répartis comme suit :

- 1 module Rowing - marque Benito	1 315,00 €
- 1 module Chest press - marque Benito	2 155.00 €
- Pose	1 100.00 €

Article 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 23/05/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

